



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Romain Sordello
Chef de projet TVB

Journée d'échanges
État-régions

**Après la réforme du SRADDET
et la loi Biodiversité :
quelles coordinations pour
la trame verte et bleue ?**

le 21 septembre 2016

Auditorium de la Tour Séquoia, Paris La Défense

**Cohérence nationale,
interrégionale et
transfrontalière**

DI/COM/DGALIN/SU/16/16/166/juin 2016



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr

LA COHÉRENCE NATIONALE, INTERRÉGIONALE ET TRANSFRONTALIÈRE DANS LA TVB

	OBJECTIFS	IDENTIFICATION	CONTENU
1) Enjeux de cohérence nationale des ON TVB	Enjeux écologiques d'échelle nationale à prendre en compte par les régions (<u>responsabilité</u>)	Par le niveau national => Intégrés aux <u>ON TVB</u> (annexes)	<u>Quatre enjeux</u> : zonages, espèces, habitats, continuités nationales
2) Démarche interrégionales et transfrontalières des régions	Enjeux au niveau des frontières régionales et transfrontalières	<u>Par les régions</u> elles-mêmes	Libre (sémiologie, éléments de TVB, actions, ...)

REPRISE DES ZONAGES EXISTANTS

Objectif : Utiliser ce qui existe déjà en termes d'espaces de préservation/connaissance

- zonages à reprendre **systematiquement** dans la TVB régionale en réservoirs de biodiversité ou corridors

- zonages dont l'intégration était « **fortement recommandée** »

- zonages dont la reprise pouvait se faire au « **cas par cas** » avec justification

Liste limitée donnée dans les ON TVB

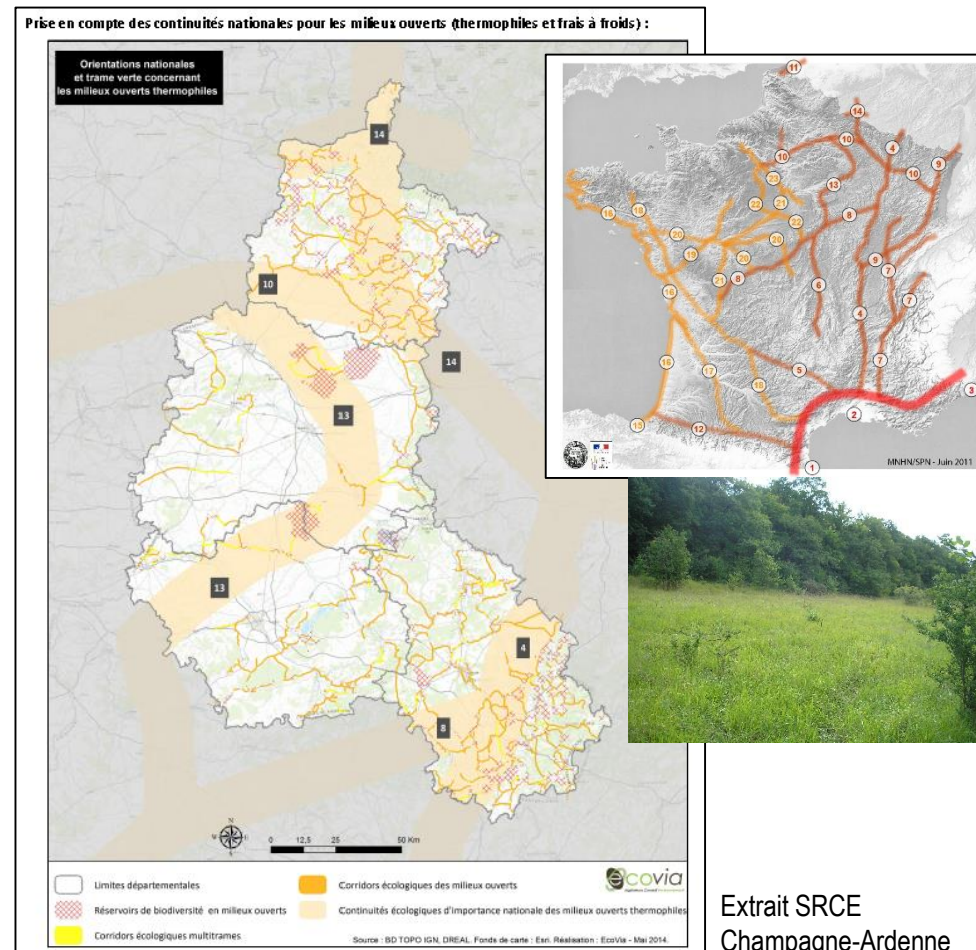
Liste non limitative donnée par les ON TVB, chaque région est libre d'en examiner d'autres.

Plus de 15 régions	Réserves biologiques de l'ONF, ZSC, ZNIEFF I
Entre 10 et 15 régions	ZPS, Sites classés, ENS, Sites gérés par les CEN, Réservoirs biologiques des SDAGE
Entre 10 et 5 régions	Espaces de mobilité des cours d'eau, PNR, Zones de reproduction (frayères), d'alimentation et de croissance des espèces, Bois et forêts de protection, Forêts domaniales/communales, ZNIEFF II, RNCFS, Terrains du/gérés par le Conservatoire du littoral

CONTINUITÉS D'IMPORTANCE NATIONALE

Objectif : Préserver des enveloppes écologiquement cohérentes entre régions, notamment vis-à-vis du changement climatique, figurant sur 6 cartes nationales

- > Globalement une bonne concordance, démontrée via des argumentaires/croisements
 - > Vraie déclinaison (pas de traduction trait pour trait)
 - > Influence sur les éléments du SRCE
 - > Utilité pour travailler en dehors des limites administratives
- => L'un des enjeux de cohérence nationale qui relève le plus de la co-alimentation niveaux national/régional

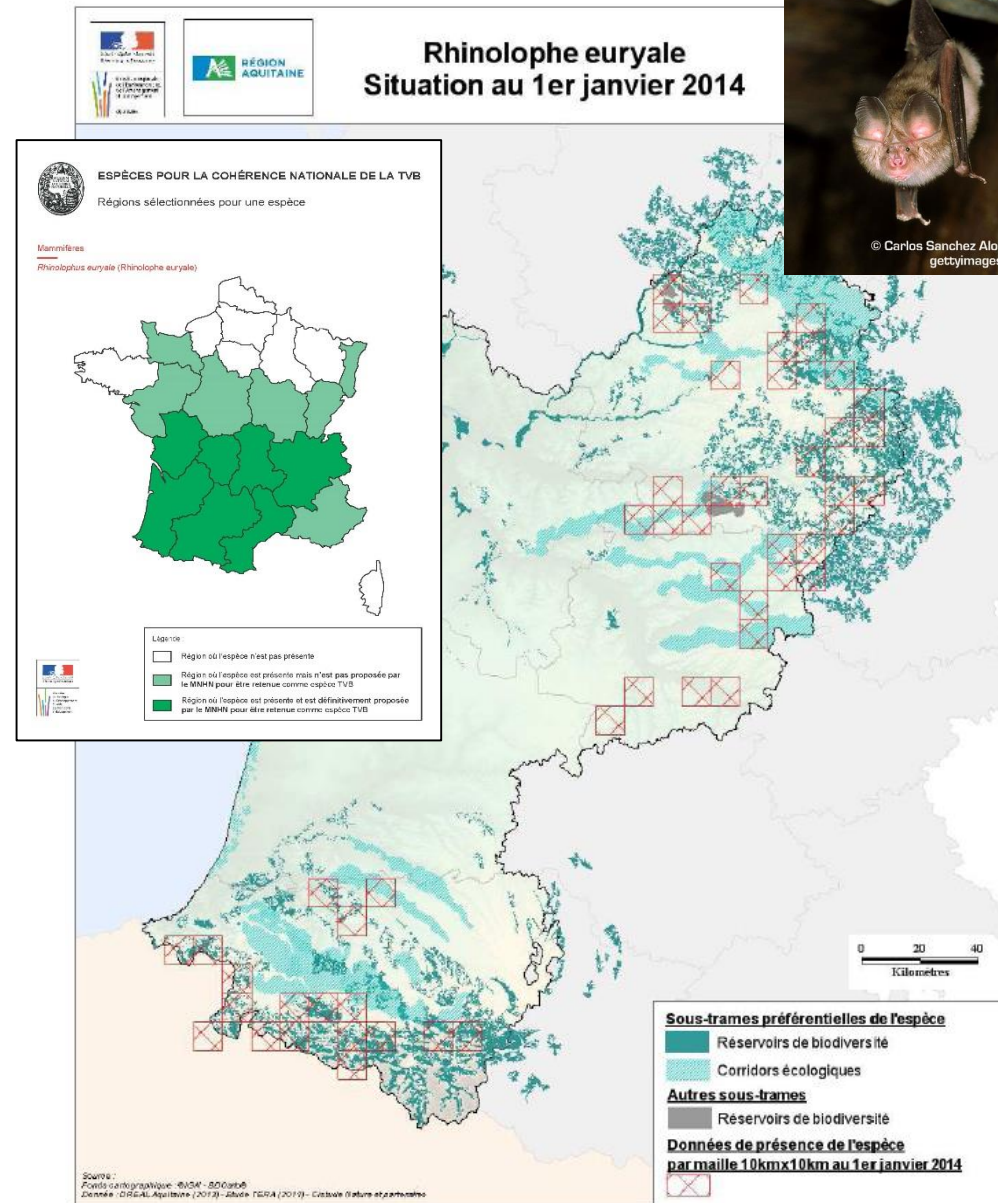


ESPÈCES

Objectif : Préserver les bastions nationaux pour différentes espèces sensibles à la fragmentation (responsabilité nationale)

- Prise en compte souvent démontrée **a posteriori** (ex : croisements carto.)
- Utilisation fréquente pour l'identification même de la TVB
- Difficultés liées aux données naturalistes

Carte des éléments de la TVB et des données de présence de l'espèce



HABITATS

Objectif : Prendre en compte la dimension habitats naturels (associations végétales) en complément des habitats d'espèces et des milieux

- Enjeu considéré par quasiment toutes les régions mais une prise en compte minimale
- Principal frein = données de répartitions limitées. Effort de connaissances dans les PAS.
- Recours à des démonstrations indirectes (notamment via Natura 2000)

N° DHFF	Nom de l'habitat naturel dans la directive	Eunis niveau 3	Nom Eunis niveau 3	Sous-trame de rattachement	Autre sous-trame de rattachement possible	Postes GLC	Syntaxon issue du Prodrome des végétations de France (niveau alliance)	alpin	atlantique	continental	méditerranéen	Nombre de sites	Sites concernés
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	A2.5	Prés salés et roselières littoraux	Milieu littoraux	Milieu humides	41	Puccinellion maritimae, Armerion maritimae, Glauco maritimae-Juncion maritimi, Agropyron pungentis, Halimionion portulacoidis		x		x	2	FR7200679 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret FR7200680 Marais du Bas Médoc
2240, 2230, 2210, 2130	Dunes avec pelouses des Brachypodietalia, Dunes avec pelouses des Malcolmietalia, Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae, Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	B1.4	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Milieu littoraux	Milieu ouverts	331	Laguro ovati-Vulpion fasciculatae-Corynephorion canescens, Koelerion albescentis, Euphorbio portandlicae-Helichryson staechadis, Gentianello amarellae-Avenulion pratensis, Galio littoralis-Geranion sanguinei, Thero-Airion, Euphorbion pithuysae, Crucianellion maritimae, Laguro ovati-Vulpion fasciculatae, Maresio nanae-Malcolmion ramosissimae, Trifolio fragiferi-Cynodontion dactylonis, Trachynion distachyae		x		x	7	FR7200678 Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret FR7200680 Marais du Bas Médoc FR7200702 Forêts dunaires de la Teste-de-Buch FR7200710 Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage FR7200711 Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux-Boucau FR7200712 Dunes modernes du littoral landais de Vieux-Boucau à Hossegor FR7200713 Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tamos

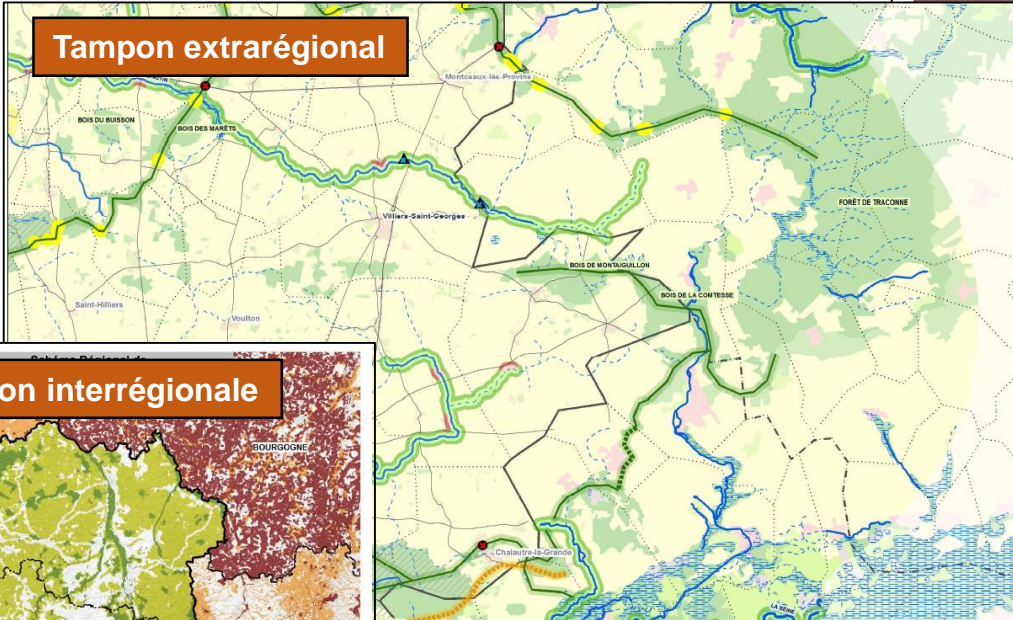
INTERRÉGIONAL

Cartes schématiques

SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

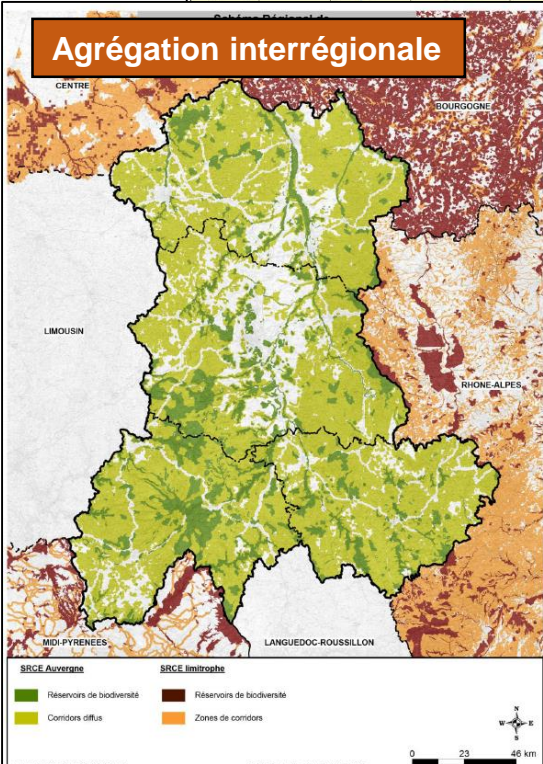
SRCE IDF

Tampon extrarégional



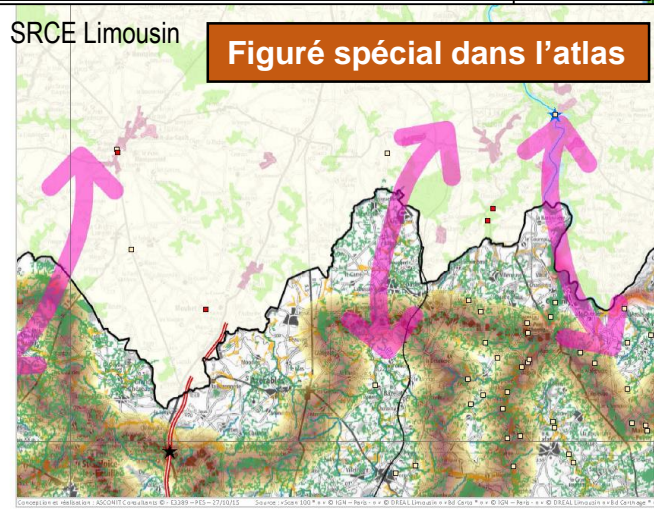
SRCE Auvergne

Agrégation interrégionale

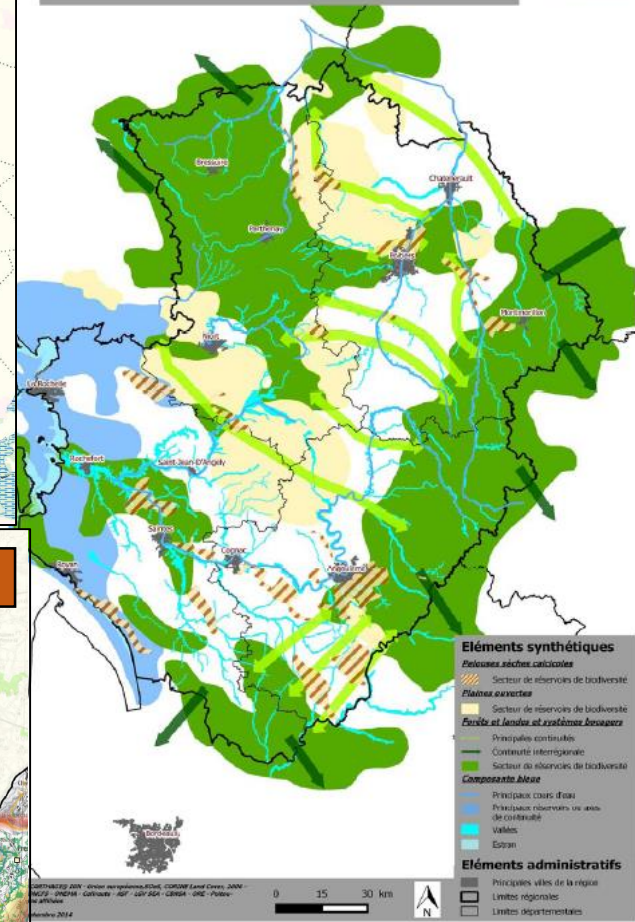


SRCE Limousin

Figuré spécial dans l'atlas



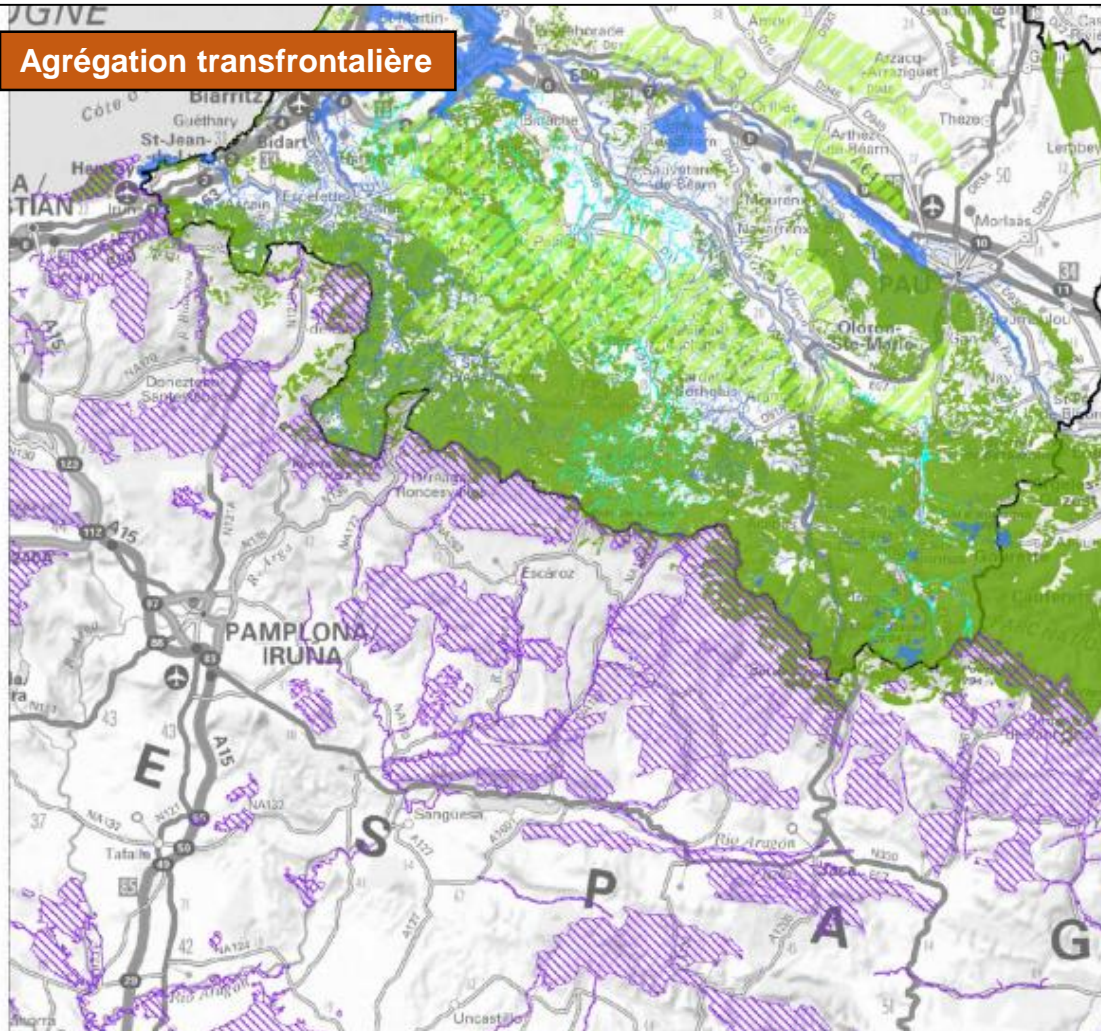
Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques



TRANSFRONTALIER

SRCE Aquitaine

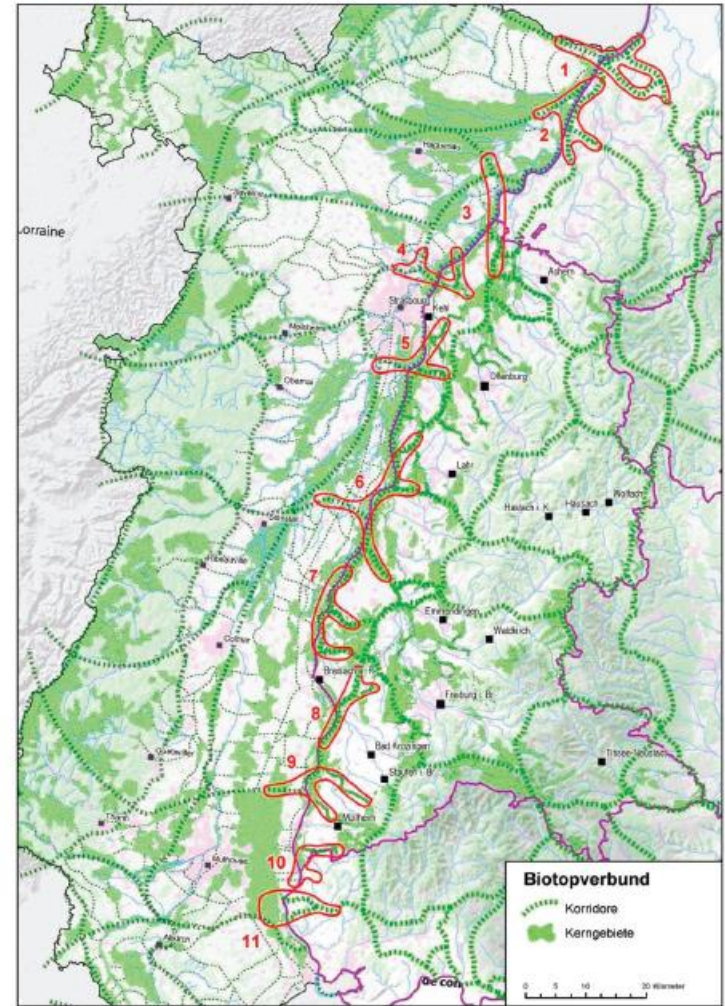
Agrégation transfrontalière



ANNEXE N° 12

Analyse du schéma frontalier

Continuités franco-allemande



SRCE Alsace



Journée d'échanges
État-régions

Après la réforme du SRADDET
et la loi Biodiversité :
quelles coordinations pour
la trame verte et bleue ?

le 21 septembre 2016

Auditorium de la Tour Séquoia, Paris La Défense

Cohérence entre le SRCE et les
documents de planification

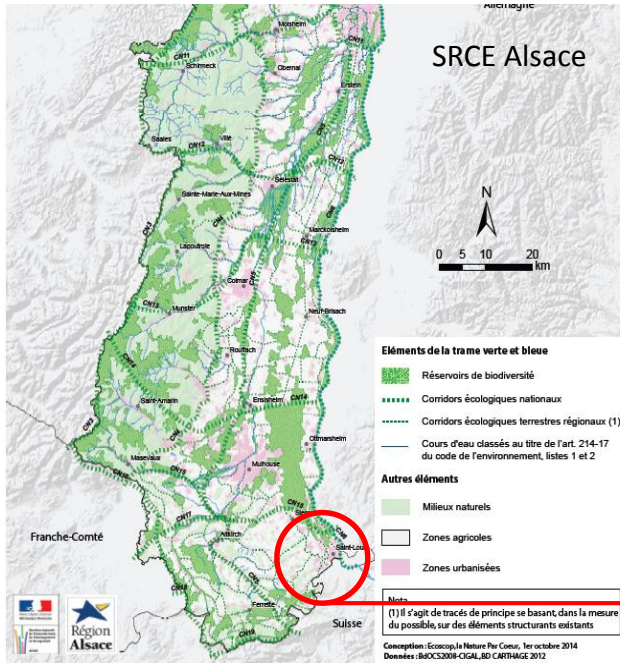
Sylvie Vanpeene
Irstea Aix-en-Provence

DICOM/DGALN/SU/16.166/juin 2016



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr



Le SRCE : une vision et des enjeux régionaux
une échelle au 1/100 000^e mais
certaines régions ont des zooms sur des
secteurs à enjeux

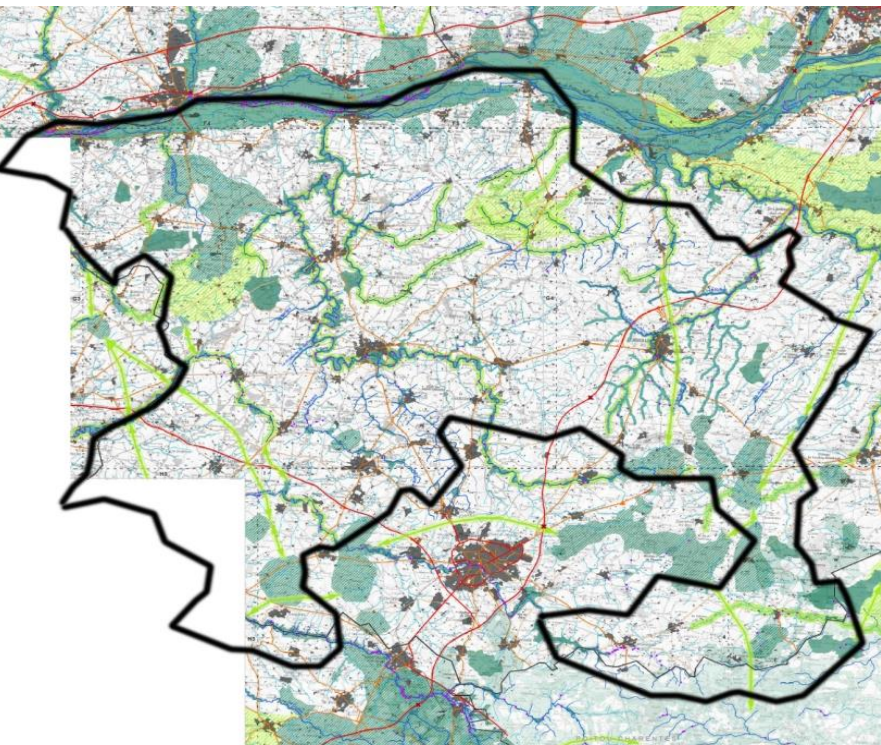
Nécessité d'identifier les continuités
écologiques à l'échelle locale tout en
prenant en compte le SRCE

**Pas de zoom sur le SRCE
Mais une étude
spécifique adaptée au
territoire**

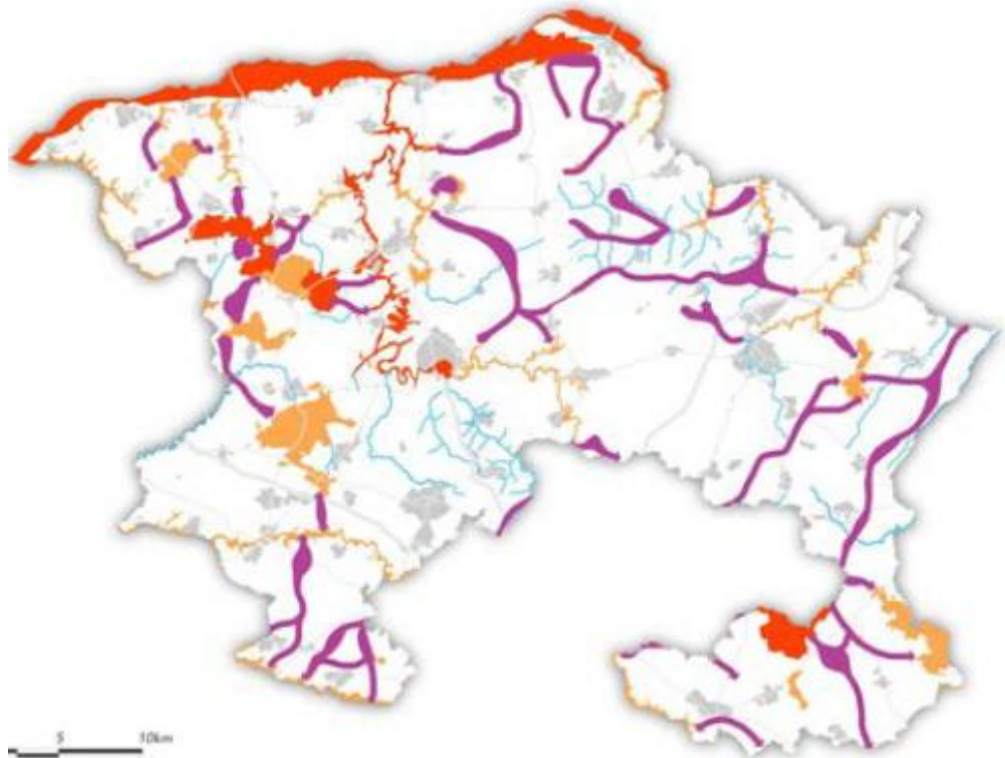


SCoT pays de St Louis et des 3 frontières

Extrait du SRCE

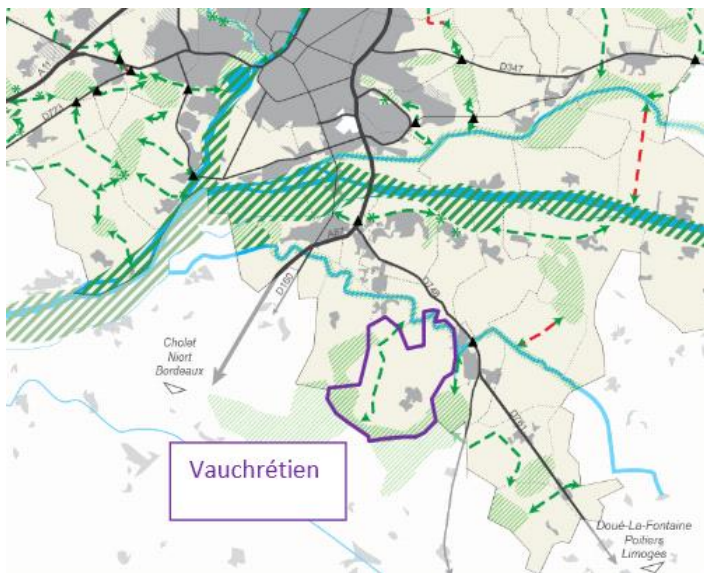


TVB affinée à l'échelle d'un SCoT

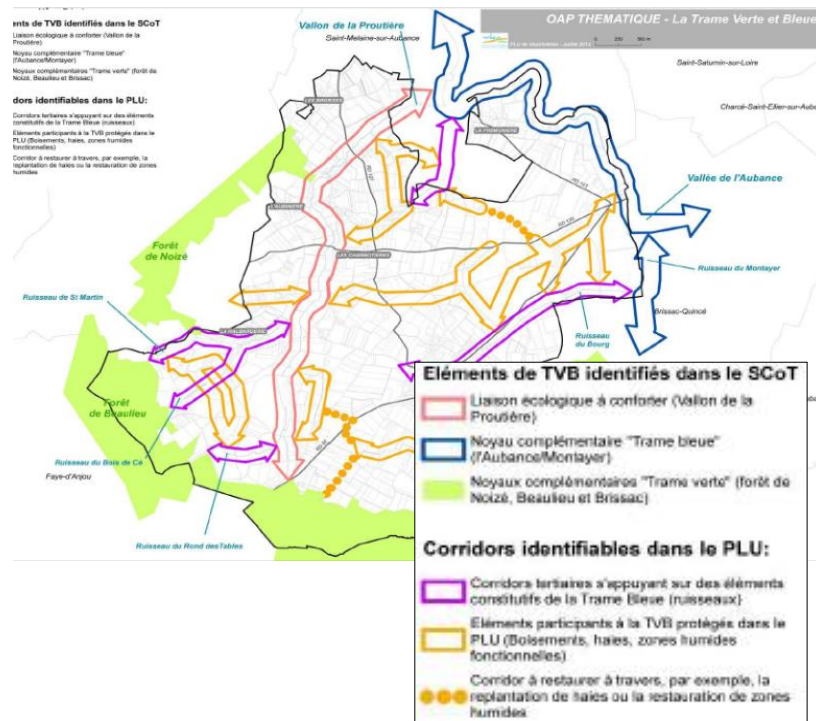


Carte TVB du SRADDET non opposable : quel dispositif d'animation pour que les éléments importants de cohérence du SRADDET soient identifiés dans les SCoT ?

Extrait du SCoT



TVB affinée à l'échelle d'un PLU



Degré d'opposabilité du SRCE : prise en compte = déroger est possible en justifiant pourquoi



L'Autorité environnementale des plans et programmes émet un avis sur les documents d'urbanisme. Cet avis porte à la fois sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet d'aménagement du territoire.

Pour ce qui concerne la trame verte et bleue, l'Autorité environnementale sera vigilante à ce que les pièces du document d'urbanisme relèvent en particulier :

- ✓ la bonne identification des continuités écologiques constitutives de la TVB locale, en l'occurrence les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques,
- ✓ les zones de vulnérabilité et de fragilités de ces continuités devront être également identifiées. L'idée est de hiérarchiser les urgences et de définir une stratégie de restauration, de maintien et de préservation. Cette stratégie est formalisée dans les pièces constituant le document d'urbanisme (PADD, zonage, règlement, OAP, DOO),
- ✓ l'argumentaire présentant les cohérences ou différences entre la TVB locale et la TVB du SRCE. Cet argumentaire est notamment attendu dans le rapport de présentation, voire dans l'évaluation environnementale.

L'Autorité environnementale s'assure donc de l'adéquation entre projet d'aménagement et trame verte et bleue de niveau local et régional.

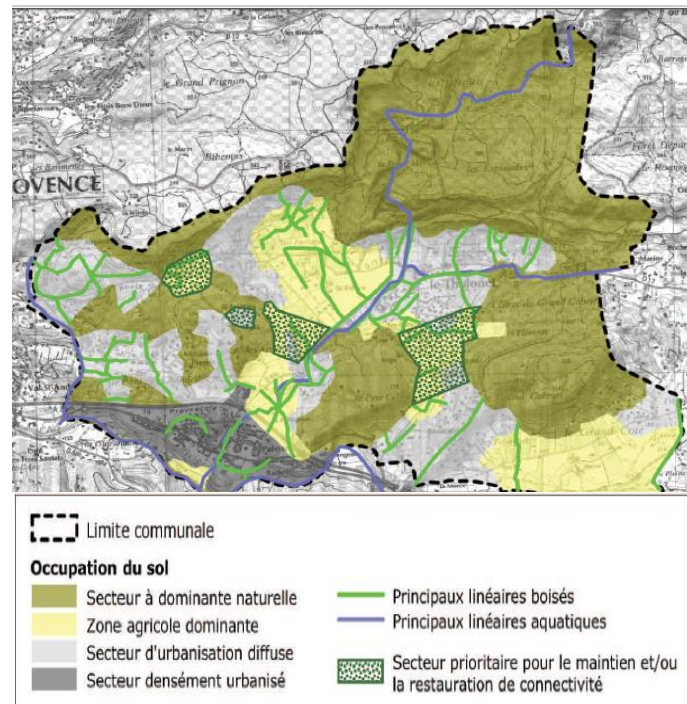
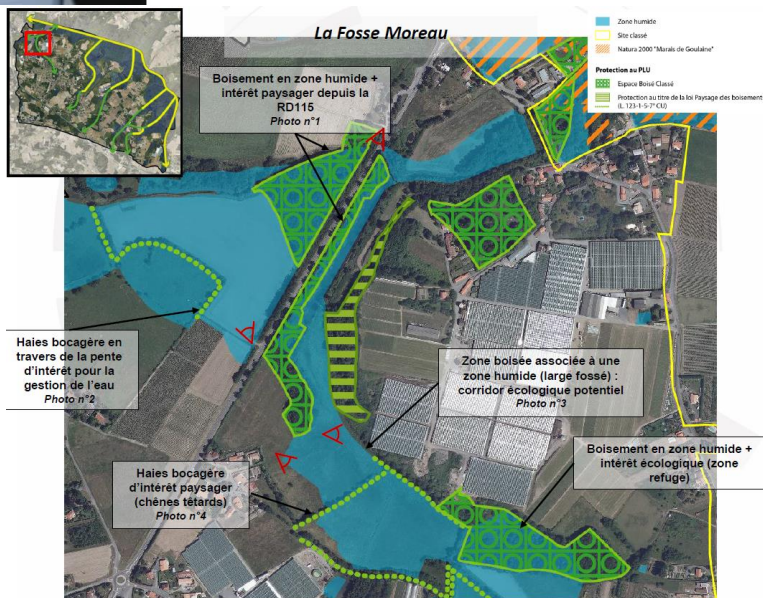
Principe de subsidiarité = respect d'un niveau de précision laissant une marge d'adaptation au document de rang inférieur



Crédit Photographies © Franck Quenault

SCoT / PLU
 Comme pour le SRCE : concertation large
 nécessaire

Ajout par rapport au SRCE : faire du
 terrain – connaître les enjeux locaux

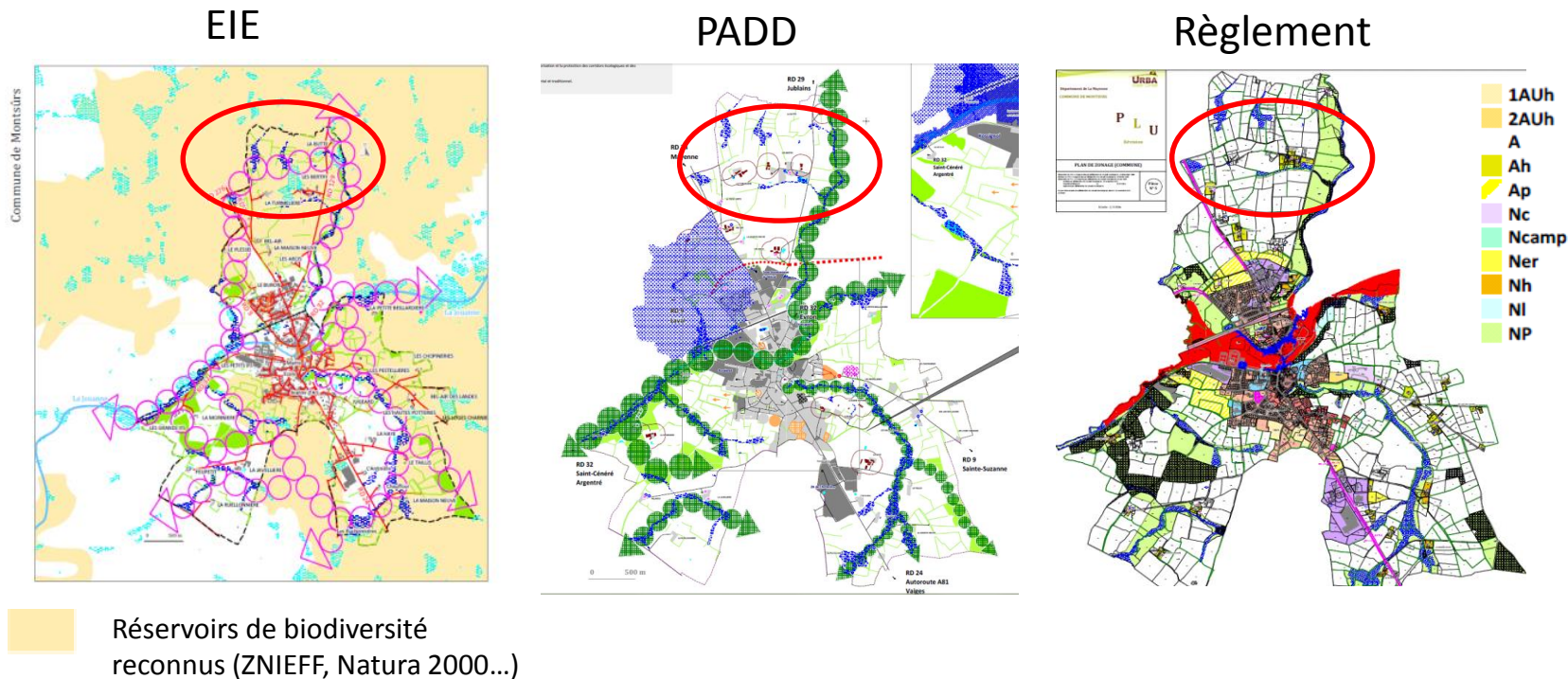


Cohérence interne au sein de chaque document de planification

Cohérence entre :

- Le diagnostic
- Le PADD
- Le DOO (SCoT) / Les OAP, document graphique et règlement (PLU)

Contre-exemple : absence de cohérence interne dans un PLU



Cohérence intersectorielle : sera encore plus nécessaire avec le SRADDET

Cohérence d'échelle entre :

- La définition des enjeux
- Les actions prévues pour mettre en œuvre les objectifs
- Les outils mobilisables

Echelle d'un SCoT :

Mesures agroenvironnementales

Plan de gestion forestière

Chartes de bonnes pratiques

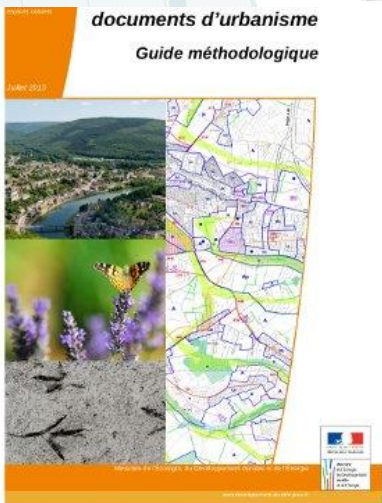
Contrats de rivière

Echelle d'un PLU :

Bail rural à clause environnementale

Plan de gestion différenciée d'un espace vert

Bail de chasse...



Un guide national et des guides en région

<http://www.trameverteetbleue.fr/search/node/urbanisme>

En cours : un outil d'aide à la prise en compte du SRCE et des continuités dans les SCoT/PLU

- Grille de lecture pour les services instructeurs
- Aide mémoire pour les maîtres d'œuvre



1	Grille SCoT : Feuille d'évaluation de l'indicateur 3	
2	Consignes pour remplir la grille	
3	Case en gris : mettre nom ou valeur demandé	
4	Autre case : Utiliser le menu déroulant pour choisir la réponse, cliquez en bas à droite de la cellule à remplir pour faire apparaître le menu. Les cases écrites en violet doivent contenir une valeur de la liste déroulante proposée (de 0 à 5 généralement).	
5		Réponse
6	Partie 1 Éléments de contexte du SCoT	
7		
8	Nom du SCoT	
9	Département	
10	Présence de DTA	
11	Concerné par un PNR ou projet de PNR	
12	Si oui : nom du PNR	
13	Charte de PNR valant SCoT	
14	Communes loi montagne (en totalité ou partie)	
15	Communes loi littoral (en totalité ou partie)	
16		
17	Partie 2 : Diagnostic des continuités écologiques	Axe 1 = Les données utilisées sont-elles pertinentes ?
18		
19	Réalisation d'une étude spécifique « continuités écologiques »	
20	si oui, comment cette étude est-elle synthétisée* dans le document ?	
21	si oui, cette étude est-elle annexée au document ?	
22	Reprise d'autres études des continuités écologiques existantes (ex diagnostic de PNR)	
23	Présence d'une bibliographie concernant espèces, habitats, fragmentation, continuités...	
24	Carte des continuités dans le rapport de présentation	
25	Si oui échelle de la carte des continuités produite par cette étude	
26	Réservoirs de biodiversité identifiés	
27	Corridors écologiques identifiés	
28	Présentation de la cohérence avec les territoires voisins	
29	* noter selon la qualité de la synthèse entre 0 (pas de synthèse) à 3 (bonne synthèse)	
30		
31	Partie 3 : Reprise des éléments du SRCE dans l'état initial de l'environnement ou le rapport de présentation	Axe 2 = Le SRCE a-t-il alimenté le projet de territoire ?
32		
33	Carte de la TVB du SRCE (carte 1)	
34	Carte de la TVB du SRCE par sous trame (carte 2)	
35	Carte des objectifs du SRCE (carte 3)	
36	Les 4 orientations stratégiques du SRCE (p 44-45 du SRCE)	
37	L'orientation stratégique 1 du plan d'action stratégique du SRCE (p 46 du SRCE)	

Merci de votre attention !